

LIVRE BLANC IX de l'ANCCLI



LE POST-ACCIDENT : ANTICIPATION ET PRÉPARATION, AU CŒUR DES RÉFLEXIONS DES CLI TRANSFRONTALIÈRES



Décembre 2020

anccli
LA SÛRETÉ NUCLÉAIRE PARLONS EN !

PRÉAMBULE

Dans le contexte français, certains changements réglementaires intervenus récemment (élargissement du PPI de 10 à 20 km en 2016, intégrations de représentants étrangers dans les CLI en 2019) donnent une actualité particulière à la dimension transfrontalière de la gestion des crises nucléaires.

L'ANCCLI et son groupe de travail des CLI transfrontalières ont alors décidé d'engager une réflexion sur les enjeux transfrontaliers des situations de crise et post-accidentelles nucléaires.

Ont contribué à la réflexion ayant abouti aux recommandations de ce livre blanc les CLI des territoires suivants : Les CLI de la Manche, de Gravelines, de Chooz, de Fessenheim, de Cattenom et du Bugey.

Merci à l'ensemble des personnes de ces CLI ayant participé aux ateliers de travail :

- Charre Jean-Pierre, ANCCLI
- Delalande Fanny, stagiaire, CLI de Gravelines
- Dujoux Joël, CLI de Chooz
- Duong Caroline, CLIS de Fessenheim
- Fournier Aurélie, CLI de Gravelines
- Gheerardyn Patrick, CLI de Gravelines
- Gonard Robin, CLI de la Manche
- Guerry Joël, CLI du Bugey
- Lacote Jean-Paul, CLIS de Fessenheim
- Lefrançois Gregory, CLI de Gravelines
- Maclot Anne-Laure, CLI de Cattenom
- Moreau Brillatz Sophie, stagiaire NTW
- Noé Maité, CLI de Cadarache
- Smith Frédéric, CLI de Cattenom
- Spautz Roger, CLI de Cattenom
- Trouillot Daniel, CLI de Cattenom
- Villers Anita, ANCCLI, Association EDA Lille

Merci également pour sa participation aux ateliers de travail à Marie Simon-Cornu, IRSN, chef de projet du programme européen TERRITORIES

SOMMAIRE

INTRODUCTION	4
---------------------	----------

CAP SUR LA PRÉPARATION TERRITORIALE	9
--	----------

Spécificités des gestions territoriales pendant et après l'accident	10
---	----

Des enjeux non radiologiques à mettre au cœur de la préparation	12
---	----

UNE GOUVERNANCE POST-ACCIDENTELLE AU SERVICE DES TERRITOIRES	15
---	-----------

Accompagner l'initiative territoriale dans le post-accident	16
---	----

Le transfrontalier : un enjeu spécifique	19
--	----

LA PLURALITÉ COMME RESSOURCE POUR GÉRER LA SITUATION POST-ACCIDENTELLE	25
---	-----------

CONCLUSION	28
-------------------	-----------

13 RECOMMANDATIONS	32
---------------------------	-----------

INTRODUCTION

SITUATION DE LA PRÉPARATION ACCIDENTELLE ET POST-ACCIDENTELLE EN EUROPE

L'accident de Fukushima (2011) a profondément sensibilisé les États Européens à la nécessité de tester et d'améliorer les dispositions existantes en matière de dispositifs de gestion de crise nucléaire à grande échelle en Europe. Prenant en compte la nature transfrontalière des accidents de grande ampleur, plusieurs évaluations publiques ou citoyennes ont été effectuées aux niveaux national et européen.

Le constat est fait d'un manque de cohérence entre les plans d'urgence nationaux ainsi que d'un manque de coordination de l'information de part et d'autre de la frontière, ces manques constituant une faiblesse et une préoccupation particulière dans le contexte européen en cas d'accident nucléaire.

Les actions de protection des populations qui seraient mises en œuvre en cas d'accident nucléaire grave diffèrent significativement d'un pays à l'autre, ce qui pourrait entraîner de grandes difficultés, en particulier pour les installations situées au voisinage des frontières. Lors de leur réunion conjointe du 21 octobre 2014, les associations HERCA (Autorités de radioprotection européennes) et WENRA (Autorités de sûreté européennes) ont adopté une position commune visant à améliorer la gestion des situations d'urgence et leur coordination transfrontalière¹. Les dispositions de coordination transfrontalières proposées font actuellement l'objet d'une évaluation dans plusieurs pays européens.

MISE EN PLACE DU GROUPE DE TRAVAIL « CLI TRANSFRONTALIÈRES » DE L'ANCCLI EN 2013 EN FRANCE

Dans le contexte français, on constate que les populations locales sont les principales parties prenantes de la gestion de crise et du post-accident ce que soulignent les Conventions d'Aarhus et d'Espoo en reconnaissant que la participation transfrontalière de ces populations aux phases de préparation et de gestion est une condition sine qua none d'une préparation effective et efficace.



Atelier du 11 février 2020 (crédit : ANCCLI)

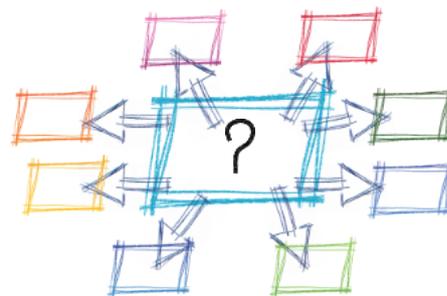
C'est dans ce contexte que depuis 2013, l'ANCCLI, avec le soutien de la Présidente de la CLI de Cattenom, a créé un groupe de travail spécifiquement dédié aux questions transfrontalières pour permettre aux CLI concernées (les CLI de la Manche, CLI de Gravelines, CLI de Chooz, CLIS de Fessenheim, CLI de Cattenom, CLI du Bugey) de partager les bonnes pratiques et d'échanger sur leurs relations avec leurs pays voisins.

En 2020, le groupe des CLI transfrontalières de l'ANCCLI a souhaité engager une réflexion sur les enjeux transfrontaliers de la gestion des conséquences d'un accident nucléaire afin de produire ce livre blanc et les recommandations qu'il contient.

1. Pour une description détaillée de cette approche, voir le lien suivant : <https://www.asn.fr/Informer/Actualites/HERCA-et-WENRA-proposent-une-approche-europeenne-pour-la-gestion-des-situations-d-urgence-nucleaire>

COMMUNIQUER DANS UN CONTEXTE INCERTAIN

En situation de crise, la stratégie de communication (transmission d'une information transparente, vraie et crédible pour tous) constitue un enjeu majeur dans la mesure où les acteurs sont amenés à prendre des décisions dans un contexte incertain qui est amené à évoluer rapidement. En contexte transfrontalier, la transmission d'informations de part et d'autre de la frontière se complexifie en raison de la disparité des dispositifs nationaux, des différences culturelles amenant à appréhender de manière différente la gestion du risque, etc.



Pour préparer la gestion de l'accident et de ses suites, il est nécessaire d'anticiper et de prendre en compte la dimension de l'incertitude et l'absence momentanée de données fiables. Pour les habitants du territoire, il s'agit d'abord de comprendre, d'accéder autant que possible à des informations fiables mais également d'accepter l'incertitude, d'interpréter les incohérences, de confronter des sources différentes.

Les pouvoirs publics constituent une source d'information essentielle mais non unique. **La lisibilité et l'honnêteté de l'information délivrée par les autorités est essentielle. Elle ne suppose pas l'infaillibilité, mais au contraire la capacité à reconnaître ses erreurs ou l'absence de certitude. Elle suppose également une capacité d'écoute et de dialogue, particulièrement dans le contexte transfrontalier.**

« Je pense qu'il faut être humble dès le départ, reconnaître que les connaissances dont on dispose à l'heure actuelle pourront évoluer au fur et à mesure (comme certains spécialistes l'ont fait pour la Covid 19, mais pas tous). Les informations dont on dispose à un moment donné, il est nécessaire de les transmettre, de prendre des décisions sur cette base, mais elles risquent de changer demain en fonction de ce qui sera mis en lumière et découvert. D'où l'importance d'avoir ce côté humble dès le départ ».

« L'aspect pyramidal et descendant (du haut vers le bas) de la communication, je ne suis pas sûre que cela fonctionne dans le contexte actuel. La population aujourd'hui a besoin de discuter, de donner son avis, de s'appropriier les choses pour pouvoir les accepter ».

« On voit bien qu'il y a des enjeux de communication et qu'on pourrait peut-être ouvrir la boîte de cette idée folle d'une communication publique de surplomb qui va convaincre tout le monde et qui est La vérité. On sait très bien que ça ne marche

pas. Les retours d'expérience s'accumulent les uns après les autres. Construire sur cette pluralité suppose de porter un regard différent sur ce qu'elle peut apporter, notamment au plan territorial et transfrontalier ».

« Si les décideurs veulent regagner la confiance des populations, il faut qu'ils puissent accepter leurs erreurs. Il faut qu'ils puissent entendre ce que les gens du terrain ont à dire (...) Regagner la confiance, cela passe par reconnaître les erreurs de calculs qui ont été faites ou/et présenter les mesures réelles, à quels endroits elles ont été faites et refaire des mesures aux endroits problématiques ».

« Il faut faire en sorte de pouvoir aider la population à y voir plus clair au niveau local et notamment associer à la transmission de l'information les élus locaux et certaines associations, pour qu'ils puissent retourner auprès des populations des territoires et expliquer en quoi le risque est limité si l'on suit les consignes ».

MÉTHODOLOGIE DE LA PRODUCTION DU LIVRE BLANC

Pour faciliter les réflexions engagées par le groupe de travail des CLI transfrontalières sur les enjeux transfrontaliers de la gestion des conséquences d'un accident nucléaire, un processus d'ateliers en plusieurs étapes a été mis en place. Pour organiser ces ateliers, l'ANCCLI s'est appuyée sur le support méthodologique de Mutadis. Le processus initialement prévu a dû être adapté en raison du contexte particulier de la Covid 19. Finalement, il s'est déployé de la manière suivante :

Un premier atelier de présentation de la méthode de travail s'est tenu le 11 février 2020. Elle s'appuie sur un outil de dialogue pluraliste adapté aux questions post-accidentelles - le « PEP-PA » - permettant de discuter en petits groupes de situations concrètes auxquelles sont confrontées les personnes faisant face à un accident nucléaire et à ses conséquences. En s'appuyant sur ces mises en situations concrètes, émergent des pistes de recommandations à l'issue des discussions. Lors de cet atelier, l'outil PEP-PA a été validé avec des propositions pour l'adapter au contexte transfrontalier.

Le 14 avril 2020, un questionnaire a été transmis aux membres du groupe des CLI transfrontalières. Ce document présentait 9 thématiques détaillant une série d'enjeux-clés et de défis à relever en matière de gestion des conséquences d'un accident nucléaire en situation de crise et en situation post-accidentelle dans un contexte transfrontalier. Les réponses collectées ont servi à identifier les enjeux prioritaires et à constituer un matériel de discussion. Ont ainsi été préparées des mises en situations concrètes.

De mai à juin 2020, 3 ateliers de travail ont été organisés en visioconférence. Quatre ou cinq membres de CLI ont participé à chacun des ateliers, soit 14 participants au total. Un expert de l'IRSN a également participé aux discussions de chaque atelier animé au moyen de l'outil PEP-PA. Le 30 juin 2020, s'est tenue en visioconférence une réunion de présentation des résultats des discussions. L'objectif était de discuter et de valider les résultats afin de permettre à l'équipe méthodologique de rédiger des recommandations pour le livre blanc.

Le 08 octobre 2020, un dernier atelier de restitution s'est tenu en visioconférence. Il rassemble l'ensemble des membres du groupe des CLI transfrontalières. Cette réunion a visé à mettre en discussion le projet de livre blanc synthétisant les recommandations issues des ateliers de travail.

STRUCTURATION DU LIVRE BLANC

En partant de situations territoriales transfrontalières concrètes, les ateliers ont dégagé des réflexions de différentes natures. Certaines recommandations ont tout d'abord une dimension nationale (ou internationale) qui peuvent s'appliquer à l'ensemble des territoires concernés (et pas seulement aux territoires transfrontaliers). Elles posent en fait des éléments de cadrage indispensables pour permettre une prise en charge efficiente des situations post-accidentelles par les acteurs des territoires.

Des aspects transfrontaliers spécifiques viennent ensuite s'ajouter à ces réflexions. Le contexte transfrontalier apporte une complexité supplémentaire à la gestion des conséquences d'un accident nucléaire. Mais à y regarder de plus près, la dimension transfrontalière apporte aussi des ressources spécifiques qui peuvent être mobilisées à condition d'être suffisamment bien organisés pour les mobiliser. Cela nécessite notamment de s'appuyer sur les acteurs locaux et particulièrement sur les CLI qui peuvent constituer un acteur clé dans le cadre de la préparation et de la gestion post-accidentelle territoriales.

Les recommandations s'articulent autour de trois chapitres :

CAP SUR LA PRÉPARATION TERRITORIALE

Le premier chapitre détaille les préconisations envisagées pour déployer une préparation véritablement territorialisée de la gestion post-accidentelle. Il ne s'agit pas seulement de décliner un plan national sur les territoires mais également de partir et de s'appuyer sur les ressources propres à chaque territoire. Ce chapitre pose un cadre territorial aux enjeux transfrontaliers.

UNE GOUVERNANCE POST-ACCIDENTELLE AU SERVICE DES TERRITOIRES

Le deuxième chapitre aborde la question de la gouvernance post-accidentelle. L'enjeu majeur est de poser les cadres précis de délégation de rôles aux acteurs locaux. Dans cette perspective de gouvernance valable pour l'ensemble des territoires, les régions transfrontalières présentent des enjeux et des ressources particulières qui appellent une préparation et une prise en charge spécifique.

LA PLURALITÉ COMME RESSOURCE POUR GÉRER LA SITUATION POST-ACCIDENTELLE

Le troisième chapitre se projette sur les actions qui pourront être menées par les CLI au regard de la pluralité des territoires qu'elles représentent. La question de la formation des citoyens à la mesure de la radioactivité est prise en exemple sur la façon dont un territoire peut se mobiliser sur le post-accident.

CAP SUR LA PRÉPARATION TERRITORIALE

La préparation à la gestion des conséquences d'un accident nucléaire se joue d'abord au niveau des territoires. Si l'élaboration d'un cadre national de gestion est un préalable indispensable, les acteurs locaux, dans la diversité de leurs contextes territoriaux, ont un rôle majeur à jouer dans cette préparation.

Ce premier chapitre pose un cadrage valable pour l'ensemble des territoires même si des enjeux spécifiques viennent s'ajouter dans un cadre transfrontalier. Ceux-ci sont précisés, le cas échéant, à l'intérieur de chacune des recommandations.

SPÉCIFICITÉS DES GESTIONS TERRITORIALES PENDANT ET APRÈS L'ACCIDENT

Le besoin de renforcer la dimension territoriale dans le dispositif national de préparation à la gestion de crise et de situations post-accidentelles en France a été identifié par le GPPA de l'ANCCLI depuis plusieurs années. Il ne s'agit pas seulement de décliner au niveau territorial la doctrine nationale établie du CODIRPA.

Il faut se donner les moyens de développer dans chaque territoire, en fonction de ses spécificités, une gestion territoriale de la crise et des situations post-accidentelles qui s'appuie sur la ressource et la capacité d'initiative des acteurs locaux, premiers experts de leur territoire, pour évaluer les implications concrètes d'un accident et construire cette préparation territoriale.

RECOMMANDATION 1 - ÉVALUER LES IMPLICATIONS CONCRÈTES D'UN ACCIDENT, EFFECTUER UN RECENSEMENT DES RESSOURCES DISPONIBLES DANS CHAQUE TERRITOIRE

Les conséquences d'un accident nucléaire varient d'un territoire à l'autre. La complexité de la gestion s'accroît en secteur transfrontalier. Il convient donc de commencer ce travail de préparation territoriale en identifiant les ressources disponibles et en évaluant les implications pour chaque territoire.

Ce travail de recensement, qui n'est pas fait aujourd'hui, est le point de départ du déploiement d'une préparation véritablement territoriale.

« Comme la majorité des personnes ne connaît pas le domaine de la gestion post-accidentelle, elles pensent que les conséquences de l'accident vont être gérées par ceux qui en sont responsables ».

« Dans une logique de préparation, cela vaudrait vraiment la peine de se poser des questions du type : si on est contraint d'arrêter telle ou telle activité ou de complètement évacuer le territoire, que fait-on et comment ? Ou bien encore si on est obligé de cesser les activités d'approvisionnement d'autres territoires, comment s'organise-t-on ? ».

« Il faut que les populations soient informées des conséquences d'un accident nucléaire, qu'on ait des scénarios par rapport à ce qu'on doit faire et qu'on puisse les tester. Par exemple, en cas de crise, que se passe-t-il si vous avez besoin de fermer votre entreprise immédiatement ? Et d'évacuer ? Qu'est-ce que vous pouvez faire et comment vous pouvez le faire en sécurité pour éviter le sur-accident ? »

« On a déjà du mal à parler du post-accident lors d'un exercice, que ce soit transfrontalier

ou localement sur le territoire français, alors parler du devenir des déchets issus du post-accident, c'est pour le moment irréalisable ».

« La radioprotection du routier qui passe sur une route en zone de vigilance, je ne suis pas sûre que quelqu'un y ait déjà réfléchi ».

« Nous savons qu'il y a des risques mais nous n'avons pas fait de modèle pour comprendre comment nous allons être affectés. Si on se retrouve avec des zones très larges, que cela se passe-t-il ? Comment faire si on doit évacuer toute l'île de Guernesey ? »

« Si le territoire fait surgir des solutions qui conviennent à tout le monde, on peut arriver à gérer la complexité de la situation ».



RECOMMANDATION 2 – PRÉPARER LA GESTION TERRITORIALE DES ACCIDENTS NUCLÉAIRES, FACTEUR DE RÉSILIENCE DES TERRITOIRES SUR LE LONG TERME

Une préparation locale est indispensable pour anticiper et créer des relations de dialogue et de confiance entre le national (l'international dans un contexte transfrontalier) et le territorial. La préparation territoriale constitue l'occasion de construire la résilience des communautés territoriales sur le long terme, une ressource importante pour les territoires, pas seulement dans le contexte des accidents nucléaires. Ce travail peut, par exemple, s'opérer dans le cadre d'exercices de préparation abordant des problématiques concrètes spécifiques à chaque territoire.

« Cela fait des années que les CLI discutent de la préparation avec un niveau d'écoute et de sensibilité faible en face de nous ».

« Avoir confiance les uns en les autres ça demande de la préparation, ça demande de se connaître, et ça ne se fait pas sur 6 mois mais sur des années ».

« Il y a quelque chose qui se joue dans notre discussion, c'est la territorialité de la crise nucléaire : on a l'impression que les dispositifs de crise dont on dispose sont du prêt-à-porter qui va juste s'appliquer partout ... Mais en réalité, on voit apparaître des problématiques territoriales bien spécifiques ».

« La dimension territoriale de la gestion de crise est un enjeu qui est souvent passé à la trappe parce que les dispositifs prévus sont très nationaux et internationaux et que les normes qui sont censées régler la situation sont pensées avec l'objectif implicite de retour à la normale. Mais le retour à la normale, ce n'est pas seulement l'exclusion de risque radiologique, c'est aussi la reprise de la vie, des activités, la possibilité de gagner sa vie, etc. ».

« Il faut anticiper les réactions. Il me semble qu'elles seront plus locales que ce qu'on peut imaginer dans la vie quotidienne où beaucoup de choses en France, qui est un pays très centralisé, peuvent être gérées depuis Paris. Sur une crise

n u c l é a i r e comme cela, la géographie ne peut pas être ignorée ».



©Arnaud Bouissou/MEDDE/Médiathèque IRSN

« Est-ce que je me trompe si je dis que dans les exercices aujourd'hui, nous sommes à des années lumières de susciter des discussions entre autorités voisines (régions, territoires, pays) du type : Si nous avons tant de territoires contaminés est-ce qu'on décontamine partout, quel niveau de terre racle-t-on, que fait-on de la terre issue de cette décontamination, existe-t-il des endroits où l'entreposer ? »

« L'ancrage territorial est quelque chose dont j'ai vraiment pris conscience concrètement pendant la crise de la Covid 19 ».

« Il y a un gros enjeu sur la préparation en cas d'un accident grave. Il faut se poser des questions très concrètes : où se situeraient les problèmes de décontamination ? Qu'est-ce que cela veut dire en volume de radioactivité ? Que ferait-on des déchets ? Quels sont les scénarios envisageables ? Peut-on en discuter dans un cadre transfrontalier ? Ne peut pas identifier des lieux à l'avance où les entreposer ? »

« Notre préparation d'une manière générale, quelle que soit la crise, est plutôt légère pour le moment. Pour les élus locaux, cela aurait une utilité en soi cette préparation territoriale. Ce serait une sorte d'investissement, un travail sur le mode de la décision collective, qui présenterait un intérêt au-delà de la simple préparation en permettant d'imaginer une autre manière de vivre ensemble ».

« Autour de cette préparation territoriale, on a peut-être des enjeux de solidité des territoires par rapport à l'avenir et de construction de réseaux d'acteurs clés à constituer avant la crise. Sans cela, le jour J, cela sera une sacrée « glissade » et cela risque d'être très délicat à gérer ».

« Il y a une question de résilience communautaire dans notre population qui n'est pas encore là. ».

DES ENJEUX NON RADIOLOGIQUES À METTRE AU CŒUR DE LA PRÉPARATION

La protection radiologique est un enjeu majeur de la préparation aux accidents nucléaires. Mais les dimensions non-radiologiques, économiques, sociales, ... apparaissent comme un déterminant essentiel de la gestion territoriale et peuvent être à l'origine de nombreuses situations délicates (comme l'a montré la crise de la COVID-19).

Ces dimensions non-radiologiques ne semblent pas ou trop peu prises en compte. Elles constituent pourtant un élément fondamental qu'il importe donc de replacer au cœur de la préparation territoriale.

RECOMMANDATION 3 - ANTICIPER L'ENSEMBLE DES ENJEUX DE VIE DANS LES DISPOSITIFS DE PRÉPARATION À LA GESTION DES CONSÉQUENCES D'UN ACCIDENT NUCLÉAIRE

Il est nécessaire de réintégrer dans les dispositifs de préparation (et plus particulièrement dans la préparation post-accidentelle) de nombreux aspects considérés, en pratique, comme périphériques par rapport à la protection sanitaire (impacts économiques de l'accident, ancrage territorial des habitants du territoire affecté, etc.). Il est important que ces enjeux soient identifiés dans le cadre d'une préparation territorialisée.

« Le post-accident implique l'arrivée d'une logique qui n'est pas uniquement celle de la protection radiologique ».

« De nombreux aspects considérés en pratique comme légèrement périphériques (par rapport à la protection sanitaire), dans la gestion de la phase de crise principalement (mais aussi dans la phase post-accidentelle), vont se situer en fait au centre des enjeux. Il y a bien d'autres choses que la protection radiologique qui se jouent et pour construire de la cohérence il faut beaucoup de concertation et pas seulement sur la question radiologique ».

« Dans le cadre du post-accident, chaque personne va être amenée à se tailler un costume sur mesure. Au moment de la crise, l'urgence contraint à mettre la priorité sur des risques radiologiques beaucoup plus importants. Dès que la radioactivité commence à baisser, d'autres aspects de la vie rentrent en ligne de compte ».

« On ne va pas se contenter de respecter les normes d'exposition radiologique en se disant que c'est bien parce qu'il y a des experts de haut niveau qui les ont pensées. Quand ça se met à impacter très fortement la vie, ça deviendra plus compliqué de s'en contenter ».

« Quand on parle d'accident nucléaire sur le papier on a tendance à imaginer que l'objectif c'est le retour à la normale (dans l'exposition au risque radiologique). En prenant l'exemple de la Covid 19, on se rend bien compte qu'entre l'image qu'on se fait au début de la crise de ce que va être le retour à la normale et ce que l'on vit aujourd'hui, il y a une grande différence. Nous sommes dans un retour à la « quasi » normale mais qui ne ressemble pas du tout à la vie d'avant ».

« A partir du moment où l'on se situe dans une situation de rupture grave des conditions de vie, où des choix sont opérés qui impactent énormément la vie des personnes, leur attachement au territoire, leur habitat, la santé de leurs enfants, ces personnes prennent conscience que ces choix ne sont pas noirs ou blancs, qu'ils font face à une situation délicate et complexe où s'entrechoquent des dimensions différentes qui ne sont pas forcément convergentes. Dans ce cas, il est nécessaire d'aller chercher une pluralité de points de vue ».

RECOMMANDATION 4 - CONSIDÉRER LES ENJEUX ÉCONOMIQUES COMME DÉTERMINANT FORT DE LA GESTION

Les enjeux économiques sont un maillon essentiel d'une préparation à la gestion de crise et des situations post-accidentelles dans chaque territoire (préparation concrète des entreprises, anticipations des ruptures de chaînes logistiques, gestion des flux de personnes et de marchandises, particulièrement dans un contexte transfrontalier, etc.). Faute de les identifier, de nombreux blocages peuvent intervenir. Il faut parvenir à conjuguer la logique radiologique avec la logique économique, ce qui milite, là encore, dans le sens d'une préparation et d'une gestion territoriale accrues.

« En post-accident, des logiques très contradictoires reprennent leurs droits, et vont nécessiter des négociations. Les difficultés vont survenir dans les réactions de la société, autour des enjeux économiques ».

« Dans le traitement de la crise et du post-crise aujourd'hui, on ne prend pas suffisamment en compte les dimensions économiques qui sont des déterminants puissants d'une décision ».

« Lors des exercices, on ne s'occupe que de la protection radiologique. Cela montre bien que l'enjeu économique, jusqu'à présent, n'est pas pris en compte à sa juste mesure ».

« Il y a un besoin de concertation à chaud et de préparation importante, les décisions ne sont pas que des décisions de protection, il y a aussi des enjeux de maintien des activités essentielles, de "mitigation" des conséquences à court, moyen et long terme. On imagine que si des entreprises sont obligées de s'arrêter définitivement, c'est très compliqué pour elles ».

« Aider à l'évacuation de la population ce n'est pas forcément facile, mais c'est faisable, délocaliser une zone industrielle complète c'est complètement autre chose ».

« Il faut regarder les chaînes logistiques. Comment cela peut fonctionner en cas d'accident par rapport à des pays qui dépendent de ces approvisionnements ? »

« En ce qui concerne les flux de marchandises et de personnes, la côte d'Opale est située sur un corridor (voie de circulation multimodale) européen. Ces questions d'accidents ayant des répercussions dans le temps ne pourraient-elles pas être soumises aux réflexions des comités de gestion des corridors européens pour initier un début de réflexion sur la création de flux de circulation alternatifs à la zone géographique qui serait touchée par une interruption des flux de marchandises ? »

« Il y a un enjeu autour du maintien de l'activité dans des conditions ralenties. Ce n'est pas noir/blanc, est-ce qu'on peut arrêter ou est-ce qu'on peut continuer ? Il y a tout un champ gris qu'il faudrait regarder de près, et voir comment on peut permettre à ces activités de continuer dans une certaine mesure, grâce à la mise en œuvre de techniques de radioprotection adaptées ».



UNE GOUVERNANCE POST-ACCIDENTELLE AU SERVICE DES TERRITOIRES

Cette question de la gouvernance post-accidentelle part d'un constat : lors de l'accident de Fukushima comme pour celui de Tchernobyl, des initiatives locales ont été prises dès le moment de la crise mais c'est en situation post-accidentelle que les territoires et leurs habitants prennent une place prépondérante dans la gestion des conséquences sur le long terme de l'accident.

La seule mise en œuvre de normes descendantes et déconcentrées ne permet en aucun cas de répondre à la complexité de la situation post-accidentelle d'un territoire. Il conviendrait de s'appuyer au premier chef sur les initiatives des acteurs locaux et des habitants et de les intégrer pleinement de manière positive aux dispositifs de gouvernance post-accidentelle. De plus, dans le cadre des bassins de vie transfrontaliers, des enjeux spécifiques viennent s'ajouter à ces considérations générales sur la gestion post-accidentelle territorialisée.

ACCOMPAGNER L'INITIATIVE TERRITORIALE DANS LE POST-ACCIDENT

La gestion des conséquences d'un accident nucléaire doit se mettre au service des territoires. Il faut clarifier la question de la responsabilité des acteurs et d'intégrer les initiatives locales dans les dispositifs de décisions, en prévoyant des mécanismes et des ressources pour les accompagner. Cette intégration des initiatives locales dans les dispositifs nécessite également d'adapter en conséquence la coordination entre les différents échelons de décisions.

RECOMMANDATION 5 - DÉFINIR UN CADRE DE DÉLÉGATION ET DE RESPONSABILITÉ POUR FACILITER L'INITIATIVE LOCALE

La question clé de la responsabilité des acteurs doit être clarifiée (qui est en charge de quoi ? Dans quelle limite juridique ?). Cela permettra de renforcer la coordination de la gestion entre les différents niveaux de décisions ainsi que la capacité des acteurs locaux à apporter une réponse adaptée aux populations qui vivent sur les territoires affectés.

L'intégration des initiatives territoriales aux dispositifs de gestion est un enjeu déterminant pour créer la confiance à long terme. Elle a souvent été perçue comme un problème alors qu'elle est source de solutions pour réaliser des arbitrages difficiles entre les différentes logiques (radiologiques et non-radiologiques) imposées par la situation post-accidentelle.

Il convient de changer la logique descendante (des autorités nationales vers les territoires) et créer un cadre approprié visant à accompagner et soutenir les initiatives locales afin de renforcer leur pertinence et leur complémentarité.

Dans un contexte transfrontalier, la délégation est un enjeu d'autant plus important que la contamination ne s'arrête pas aux frontières administratives et qu'il faut envisager une coordination des initiatives locales issues de pays voisins.

« Avec la crise du Covid-19, on a constaté que petit à petit le rôle de l'État s'efface devant celui des collectivités, notamment celui des maires. Ces derniers prennent de plus en plus en compte l'avis des citoyens. Cela redéfinit un peu les rôles que pourrait jouer chacun dans le post-accident, c'est à dire qu'à partir d'un certain moment, l'on s'aperçoit que ce sont les habitants des territoires qui prennent en main leur mode de vie ».

« Si le maire ou des parents décident de décontaminer l'école afin de pouvoir la ré-ouvrir pour la rentrée des classes, que se passe-t-il si des enfants se retrouvent contaminés plus tard parce qu'il y a dans la cour ou sur le chemin de l'école des points chauds qui n'ont pas été identifiés lors de la décontamination ? »

« Plus on laisse d'initiatives au niveau local, plus il faut que ça s'inscrive dans un cadre clair et bien défini ».

« Dans un contexte transfrontalier, on va avoir un mal fou à dire, comme lors de la crise de la Covid 19, "c'est un problème commun". On a par rapport à la crise nucléaire une espèce de cascade de problèmes de responsabilités qui vont être invoquées ».

RECOMMANDATION 6 - INTÉGRER L'INITIATIVE LOCALE DANS LA GESTION POST-ACCIDENTELLE

Les initiatives locales ayant un rôle majeur à jouer, il convient de réfléchir à des dispositifs de gouvernance qui reconnaissent leur pertinence dans des situations complexes où chaque catégorie d'acteurs doit pouvoir construire des solutions adaptées, réaliser les arbitrages nécessaires de façon appropriée.

Cette reconnaissance nécessite d'adapter la coordination entre les différents échelons de décisions pour permettre leur mise en œuvre effective et harmonieusement intégrée dans l'ensemble du processus de gestion post-accidentelle.

« Faut-il forcément considérer l'initiative locale comme une source de problèmes ? Ne peut-on pas imaginer des manières de réfléchir sur ces questions post-accidentelles visant à ce que des initiatives locales puissent venir heureusement contribuer à l'établissement de quelque chose de positif globalement ? ».

« Il faudrait essayer de trouver une coordination possible entre les différents échelons : si une population a l'idée d'une initiative (ex. décontaminer l'école de ses enfants), et si c'est une idée recevable, il faut qu'elle puisse avoir les moyens de le faire et recevoir un soutien des services de l'Etat plutôt que ces derniers se braquent et mettent tout de suite fin à la discussion en disant "on arrête tout, arrêté préfectoral" ».

« Si l'on prend l'exemple de la réouverture des écoles en France, il faut voir qu'elle implique les maires, responsables des murs des écoles, l'Etat via le préfet, l'éducation nationale (c'est aussi l'Etat : le recteur, le directeur de l'école

son des acteurs importants). Lors de la crise de la Covid-19, on a bien vu dans les écoles qui devaient rouvrir à quel point les directeurs d'école se sont sentis responsables de ce qui allait se passer dans leurs écoles. Il en allait de même pour les mairies portant la responsabilité des murs, et pour les parents d'élèves qui se sentent aussi concernés et responsables ! ».

« Le délai de 3 mois (après la crise) peut permettre aux services de l'Etat et aux services compétents (IRSN, ASN) d'informer les autorités locales (je pense notamment aux maires qui sont des acteurs de territoire et de terrain) de la conduite à tenir s'ils doivent prendre des initiatives de ce genre ».



©Leon on Unsplash

RECOMMANDATION 7 - PRÉVOIR LES RESSOURCES POUR ACCOMPAGNER L'INITIATIVE TERRITORIALE

L'accompagnement des initiatives territoriales implique de prévoir des ressources (réserves financières, locaux, personnes relais, etc.) pouvant être mises à disposition des acteurs locaux pour leur permettre de se déployer et de gérer concrètement les effets de l'accident sur leurs territoires à court, moyen et long termes. Il conviendrait d'anticiper les mécanismes pour permettre l'accès des acteurs locaux à ces ressources.

Dans un contexte transfrontalier, cette prévision de ressources pour la préparation territoriale de la gestion post-accidentelle peut notamment passer par des démarches auprès de fonds publics européens comme les financements Interreg. Les CLI transfrontalières et l'ANCCLI pourraient solliciter le soutien du Comité Européen des régions dans cette optique.

« J'imagine que la question des ressources se pose également. Pour la mise en place de telles initiatives locales, il faut des moyens (du matériel de mesure, du matériel pour le chantier, des procédures pour protéger les intervenants, etc.) Cela nécessite une réflexion anticipée ».

« Il faut qu'on tire une leçon de ce que l'on vient de vivre avec la Covid-19, en anticipant sur des points pratiques : qui paye les masques ? Qui fournit les blouses pour les médecins ? »

« Si on a un accident nucléaire, on va rentrer dans un potage pas possible, parce que tout de suite ça va être des questions de "on vous renvoie vos déchets. Ou bien : On a mis en place des compensations, oui mais alors, qui paye ? »

« Dans un contexte transfrontalier, il faudrait peut-être qu'un pays essaye de discuter avec le pays voisin (où a eu lieu l'accident) pour voir dans quelle mesure il peut lui apporter une aide, même si ce n'est pas sur la totalité des déchets mais au moins sur une partie ».

« La discussion sur la gestion transfrontalière des déchets issus des politiques de décontamination, il ne faudra pas qu'elle ait lieu lorsque les camions remplis de déchets se présenteront à la frontière ou quand les pays touchés commenceront à décontaminer massivement leur territoire. Il faut anticiper. Ce n'est pas au moment où on charge les sacs de déchets sur les camions qu'on décide de là où on les met ».



LE TRANSFRONTALIER : UN ENJEU SPÉCIFIQUE

La crise de la Covid 19 fait prendre conscience d'une problématique spécifique aux contextes transfrontaliers : quelle norme adopter de part et d'autre de la frontière ? Quelle stratégie commune ou au contraire pourquoi s'engager dans des axes différents, sur quels critères ? Cela invite à réfléchir à la mise en place d'une coopération spécifique pour faciliter le dialogue transfrontalier.

Les premiers retours d'expérience conduisent à réfléchir à la mise en place d'un cadre réglementaire commun au niveau européen afin de faciliter les arbitrages de la gestion de crise transfrontalière. Cela pourrait également servir de référence pour les réflexions menées sur d'autres types d'accidents technologiques.

RECOMMANDATION 8 - IDENTIFIER LES RESSOURCES TRANSFRONTALIÈRES EN CAS D'ACCIDENT

Au-delà des défis supplémentaires que pose la situation transfrontalière (disparités de normes, stratégies des autorités de radioprotection différentes, etc..) émergent la nécessité de s'appuyer sur les ressources formelles ou informelles des bassins de vie transfrontaliers qui n'avaient pas été nécessairement envisagées au niveau national. Par exemple, la mise à disposition de lits par une région d'un pays voisin, lors de la crise de la Covid-19, montre qu'il est possible d'identifier des lieux potentiels d'évacuation des populations dans des pays voisins en cas d'accident nucléaire.

Au niveau transfrontalier, de nombreux acteurs disposant de compétences et de ressources différentes peuvent être mobilisés pour trouver des solutions à court, moyen et long termes. Ceci étant, une coordination préalable et en continu est essentielle pour pouvoir mettre en œuvre de manière efficiente cette ressource. Cela nécessite notamment, en amont de l'accident, un recensement des ressources à disposition (compétences humaines, matériel, etc.) régulièrement mis à jour.

« Avec la Covid, on s'est aperçu que la dimension transfrontalière était davantage une ressource qu'un problème ».

« Chez nous il y a deux grosses euro-régions où la coopération sanitaire a commencé alors qu'elle n'existait pas avant. Dans une situation de crise nucléaire, des personnes pourraient avoir besoin d'être hospitalisées. Il ne faut pas négliger cet aspect en termes d'ancrage territorial. ».

« L'aspect coopération, préalable et en continu, est important. Il y a deux formes de coopérations : les coopérations volontaires (ex de la Covid entre l'Alsace et le Bade-Wurtemberg) et la coopération institutionnelle, qui permet d'impliquer plusieurs échelons décisionnaires. La présence d'autorités transfrontalières au sein des CLI permettra d'instaurer un dialogue institutionnel en dehors de tout contexte accidentel ».

« Pour les déchets radioactifs, cela peut se préparer par anticipation, notamment sur le territoire des CLI transfrontalières, on peut envisager des lieux d'entreposage validés de façon commune par des territoires par anticipation, en attendant une solution définitive et un accord d'État à État, les territoires pouvant définir des lieux qui permettent de gérer cet entreposage temporaire ».

« La confiance dans les produits d'une région n'est-elle pas une question régionale et transfrontalière par essence ? A-t-on aujourd'hui attrapé cette question importante pour la gestion post-accidentelle ? Ne nécessiterait-elle pas des coordinations bien spécifiques ? En fait, cette question, comme d'autres nécessite l'élaboration de cahiers des charges transfrontaliers ».

RECOMMANDATION 9 - FACILITER LE DIALOGUE ET LA COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE PAR UNE COOPÉRATION INTERNATIONALE

Les termes d'une coopération internationale en cas d'accident doivent être mis en place pour favoriser le dialogue transfrontalier et prévenir les blocages entre pays. La nécessité d'un cadre de coopération internationale s'impose car certaines questions ne vont pas pouvoir être traitées entre les autorités locales transfrontalières pour des motifs de souveraineté ou de sensibilité nationale.

A l'inverse, l'interposition systématique d'un niveau de décision inter-étatique constituerait un handicap dans la coopération transfrontalière post-accidentelle. Il faut donc préparer un cadre approprié au plan international pour rendre possible une coopération transfrontalière efficace et réactive.

Il est ainsi préconisé de créer un lieu de coopération internationale pour faciliter le dialogue transfrontalier qui puisse être saisi pour discuter de questions délicates nécessitant des arbitrages.



©Nick Fewings on Unsplash

« Lorsque tout va bien, la frontière n'existe pas, la crise réinscrit la frontière dans le paysage ».

« Dans le cadre de la Covid 19, c'est un peu "œil pour œil, dent pour dent" parfois, l'État ferme son territoire alors l'autre État va fermer en retour. On sent qu'il n'y a pas eu beaucoup de cohésion entre les États européens ».

« Cette question des déchets issus de la décontamination doit se traiter d'État à État mais les territoires ont leur rôle à jouer dans le sens où ils peuvent déterminer des lieux d'entreposage temporaires ».

« Les acteurs locaux ne peuvent pas tout régler, ce sont des questions entre pays qui se posent et ce ne sont pas les autorités locales ou nationales qui peuvent les régler. Ces questions doivent être posées au niveau national entre les gouvernements, mais aussi elles devraient être remontées au niveau européen, à la Commission et au Conseil ».

« En l'occurrence le contexte transfrontalier me fait penser qu'il faut un dialogue qui remonte à l'étage au-dessus des deux pays. Quelle est la meilleure manière de faire dialoguer ces deux pays ? Ces pays sont voisins de tout temps, ils se connaissent et travaillent déjà ensemble. Peut-être sont-ils membres du même espace Schengen, de la Commission européenne ? Il existe donc déjà une instance qui leur permet de dialoguer. Est-ce que c'est ça le bon moyen ? »

« La question des déchets issue des politiques de remédiation est un problème extrêmement compliqué s'il n'y a pas de dispositions politiques prises en amont entre les pays impactés. (...) Il faut un accord à un niveau supérieur qui anticipe ce type de situation ».

RECOMMANDATION 10 - IDENTIFIER ET CRÉER LES LIEUX ET LES INSTANCES OÙ ENGAGER LA PRÉPARATION TRANSFRONTALIÈRE

Les Euros-régions ou les Euro-métropoles peuvent constituer des lieux d'échanges où la dimension transfrontalière des dispositifs de préparation aux conséquences d'un accident nucléaire pourraient être traités.

Il s'agit de s'appuyer sur les modèles de coopération transfrontalière existants (la Collectivité européenne d'Alsace, les Euro-métropoles de Lille ou de Strasbourg, etc.). Il faut maintenir la mutualisation des ressources existantes sur un territoire transfrontalier ainsi que les éléments logistiques nécessaires à des conditions de vie dignes.

En tant que tiers de confiance à part entière du territoire, les CLI transfrontalières peuvent se saisir de ce sujet et être le moteur d'une dynamique de long terme en animant une réflexion sur le post-accident « inter-régional », de part et d'autre de la frontière.

« Ce qui est essentiel avant même de parler de coopération, c'est d'identifier les échelons pertinents de part et d'autre des frontières : échelons pertinents d'information, de concertation et de décision. Bien évidemment, les circuits de décision ne sont pas du tout les mêmes que ce soit en France, en Allemagne, en Belgique, au Royaume-Uni ».

« Il y aurait un intérêt à avoir une bonne coordination entre élus d'un côté et de l'autre du territoire. Et que ça pourrait être intéressant de ne pas trop cloisonner et d'avoir des lieux où il est possible de discuter de ce qu'on ferait en cas de conflit, y compris dans la préparation, de ce qui pourrait être mis à disposition pour pouvoir prendre ce genre d'initiatives ? »

« L'institutionnalisation de la coopération transfrontalière dans le domaine nucléaire et de la santé, cela me parle. Je pense qu'il

faudrait créer, si cela n'est pas déjà fait, un groupe de travail sur ce sujet entre entités politiques territoriales ou entre préfetures ».

« Il est indispensable qu'il y ait des rencontres entre les habitants des deux côtés de la frontière pour faire l'état des lieux, mais ce n'est pas à eux d'inventer les solutions. Ils sont victimes de la situation en plus de l'accident, donc il faut que les autorités gèrent l'après. Dans ma région il y a une entité qui s'appelle "Euro-métropole" où on a des règles communes de fonctionnement avec la Belgique proche et on participe à des commissions avec des élus des deux pays. L'Euro-métropole pourrait assurer une gestion transfrontalière de la gestion des déchets en mettant en place des règles communes. Elle pourrait également créer une commission en cas d'accident nucléaire ».



©Beth Macdonald on Unsplash



RECOMMANDATION 11 - FÉDÉRER L'ACTION DES ACTEURS TERRITORIAUX POUR RÉDIGER UNE PROPOSITION DE DIRECTIVE EUROPÉENNE ENCADRANT LA GESTION DES CONSÉQUENCES D'UN ACCIDENT NUCLÉAIRE, PAS SEULEMENT SUR LES ASPECTS RADIOLOGIQUES

Le travail réalisé dans le cadre de ce livre blanc pourrait être la première étape d'un processus visant à saisir les autorités européennes et à proposer la mise en place de textes réglementaires qui encadrent la gestion des conséquences d'un accident nucléaire et qui ne soient pas centrés uniquement sur les enjeux radiologiques.

Pour favoriser l'émergence d'une telle directive, la coordination d'une action au niveau européen avec d'autres acteurs territoriaux apparaît être une piste à suivre. L'ANCCLI pourrait porter cette initiative avec le soutien du réseau européen Nuclear Transparency Watch (NTW). L'initiative de dialogue Aarhus Convention & Nuclear (ACN) en partenariat entre NTW et la Direction Générale de l'Energie de la Commission Européenne peut également représenter un lieu où porter cette initiative.

« Une directive sur l'accompagnement des conséquences d'une situation post-accidentelle pourrait être un chemin suscité par la société civile ».

« Un livre blanc transfrontalier peut être une première étape, mais l'ANCCLI pourrait proposer avec NTW à la Commission de préparer le terrain pour une législation. Cela se prévoit longtemps à l'avance et suppose une concertation très importante ».

« Jusqu'à présent nous parlions de contexte où l'Europe n'avait pas de mandat. Dans le domaine de l'agriculture, elle en a un clairement défini. Pourquoi ne pas demander un fonds d'intervention de solidarité pour harmoniser les formes d'indemnisation ? »

« La découverte européenne et mondiale des vulnérabilités m'a interpellée. Avec la crise de la Covid 19, on a été confrontés à un climat de vulnérabilité qui a ouvert les esprits des élus et des habitants sur ce qu'est la vulnérabilité et un problème qui n'est jamais survenu. Cette situation nous permet, par rapport à ce livre blanc transfrontalier, de prendre à bras le corps la dimension européenne. Les États et l'Europe se sont beaucoup occupés du soutien économique dans le Covid. Dans la crise nucléaire, il faut aussi prendre en compte le vécu des gens, c'est à dire la vie des personnes sur les territoires concernés, notamment au travers des flux et des transports qui traversent ces territoires ».

LA PLURALITÉ COMME RESSOURCE POUR GÉRER LA SITUATION POST- ACCIDENTELLE

Les CLI au cœur de la préparation territoriale de la gestion des conséquences d'un accident nucléaire.

En tant qu'acteurs du territoire réunissant une pluralité de points de vue, les CLI ont un rôle important à jouer dans la préparation territoriale de la gestion des conséquences d'un accident nucléaire, particulièrement en matière de sensibilisation des populations aux enjeux d'une situation post-accidentelle. Dans le contexte transfrontalier, la dimension inter-territoriale des CLI (en particulier avec la nouvelle réglementation) leur confère une légitimité particulière à être à l'initiative d'une préparation territoriale qui ne se limite pas au contexte national.

RECOMMANDATION 12 - INITIER LA PRÉPARATION TERRITORIALE, AVEC L'APPUI DES CLI ET DE L'ANCCLI

Parmi la pluralité des acteurs du territoire, les CLI peuvent sensibiliser les acteurs locaux aux enjeux des conséquences d'un accident nucléaire. Elles peuvent occuper un rôle clé pour initier les processus de préparation des territoires visant à faire face efficacement à la gestion de long terme d'un accident nucléaire. Le Groupe Permanent « Post-accident » (GPPA) de l'ANCCLI, en coordination avec le groupe des CLI transfrontalières, peut être une structure d'appui pour les CLI dans la perspective de la mise en œuvre d'un tel processus territorial.

« Il faut peut-être approfondir le travail que nous avons mené avec le groupe des CLI transfrontalières. Il existe un groupe permanent sur le post-accident au niveau de l'ANCCLI. Pourquoi ne pas associer ces deux groupes dans un objectif commun précis : que les CLI s'emparent du sujet post-accidentel pour l'évoquer sur le terrain. Cela me semble vraiment important. A l'aune de la crise de la Covid 19 qu'on vient de vivre, ça nous montre que l'accident peut arriver, ce n'est pas juste un cauchemar qu'on pourrait faire mais une réalité possible. Le livre blanc, c'est bien qu'il sorte cette année ».

« Après les prochaines municipales et le renouvellement de la composition des CLI, il y aura automatiquement un élu, un expert et un associatif de chaque pays frontalier. Cela permettra d'initier des discussions autour de la gestion transfrontalière et pourquoi pas mettre à l'ordre du jour des CLI des sujets concrets comme ceux dont nous avons discuté ».

« On ne peut pas maîtriser ce que font les gouvernements, mais on peut agir localement avec les associations, avec les citoyens, travailler avec les experts et les associations pour faire remonter des exemples qui fonctionnent bien et peut être qu'après les

gouvernements se sentiraient peut-être moins seuls en se disant que les gens savent, que les CLI sont connues parce que les messages passent, la pédagogie se fait, etc. »

« Si des personnes prennent l'habitude, à différents niveaux, y compris en utilisant les ressources territoriales, par exemple dans les CLI, de réfléchir sur ces sujets, ça donnera un vivier de gens capables, utiles dans une situation post-accidentelle, même si les questions qui se poseront seront complètement différentes ».

« Les CLI transfrontalières ont un rôle à jouer pour faire changer les mentalités de pays différents grâce à leur expérience et aux connaissances des pays frontaliers, en mettant tout en commun pour établir un plan d'action ».

« Ce que pourraient faire les CLI, dans le cadre d'une politique transfrontalière de décontamination, nécessitant d'entreposer des déchets nocifs et notamment radioactifs, c'est déjà d'anticiper en identifiant des zones potentielles d'entreposage où l'on sait que cela ne portera pas atteinte ni à la population, ni à l'environnement ».



Visite du centre technique de crise de l'IRSN par le GPPA (crédit : ANCCLI)

RECOMMANDATION 13 – PROMOUVOIR LA MESURE CITOYENNE DE LA RADIOACTIVITÉ COMME FACTEUR DE CONFIANCE : UN EXEMPLE D’INITIATIVE TERRITORIALE

Le développement, par les CLI, d’initiatives développant la formation à la mesure citoyenne apparaît comme une première piste d’action à promouvoir pour favoriser une meilleure compréhension des enjeux soulevés par les conséquences d’un accident nucléaire.

Cette compréhension peut être un atout pour ancrer la confiance des acteurs dans les dispositifs de gestion post-accidentelle. Ces initiatives sont à imaginer en lien avec le système éducatif (démarches auprès des collèges, lycées) ou se concevoir comme des formations proposées aux citoyens afin qu’ils s’approprient ces outils, participent à des analyses et comprennent l’importance des mesures en situation post-accidentelle.

Dans un contexte transfrontalier, les CLI pourraient proposer, tester et mettre en place des dispositifs de mesures impliquant des habitants, de part et d’autre des frontières (inter-comparaison des données et de leur interprétation, cartographie citoyenne de la situation radiologique, etc.)

« Derrière la mesure citoyenne, on voit se profiler la question importante de la contribution de la société à l’établissement de la cartographie de la situation radiologique. Cela paraît être un enjeu assez important, d’autant plus dans un contexte transfrontalier ».

« Pourquoi ne pas mettre en place des dispositifs permettant aux citoyens de contribuer à l’alimentation des dispositifs de mesures ? Ce n’est pas très compliqué ».

« Je pense que, dans le contexte de gestion post-accidentelle, la mesure citoyenne prend toute son importance, chacun pouvant alors déterminer le degré de contamination de son environnement ou son niveau d’exposition. Les habitants d’un territoire pourront alors déterminer les actions qui pourront être entreprises ».

« Il faut vraiment avoir des autorités indépendantes qui travaillent avec des ONG, organisations indépendantes scientifiques, pour faire des mesures des contrôles et après il y aura sûrement encore des discussions entre experts pour déterminer si le niveau de radioactivité est tolérable ou non ».

« Ce n’est pas très compliqué de prendre des mesures. On peut aussi utiliser le système éducatif que l’on a chez nous (école, association) pour initier et informer la population. Je pense que le fait de pouvoir voir, ça facilite l’appréhension des choses ».



« Avoir des experts locaux en complément d’experts nationaux, ça a un sens, ça peut assurer une confiance... »

« Il est important que les citoyens soient au fait des analyses et capables de comprendre leur évolution, qu’un territoire soit plus contaminé qu’un autre, etc. Cela permet d’ancrer la confiance ».

« Je crois qu’on arrive tous à la conclusion qu’on ne pourra pas empêcher la mesure (citoyenne). J’ai l’impression que la France de 2020 sait qu’on est dans un monde où les gens partagent de l’information. Donc, la mesure citoyenne, ce n’est pas un mal nécessaire, plutôt une opportunité ».

CONCLUSION

A l'issue du livre blanc, trois grandes pistes ont été proposées par les participants de cet ouvrage pour continuer la réflexion et engager des démarches visant à mettre en œuvre les recommandations.

1. PARTAGER AVEC L'ENSEMBLE DES CLI LES RÉFLEXIONS DE CE LIVRE BLANC

Le livre blanc doit faire l'objet d'une large diffusion auprès de l'ensemble des membres des CLI. Il constitue un document de travail solide permettant d'engager des discussions sur la question de la préparation territoriale et de la gestion post-accidentelle. Il donne de la matière pour faire prendre conscience des enjeux liés à une telle situation.

Une conférence de presse sur un territoire d'une des CLI transfrontalières pourrait être organisée pour évoquer la réalité des situations de crise et de la connaissance qu'en ont les citoyens de part et d'autre de la frontière. Cela permettrait de valoriser le travail accompli et à venir réalisé par les CLI et l'ANCCLI sur le sujet.

Enfin, les recommandations du livre blanc pourraient être présentées dans le cadre d'une ou plusieurs réunions publiques des CLI transfrontalières. Il est aussi envisagé d'organiser un événement spécifique pour présenter ces préconisations aux populations des territoires voisins appartenant au bassin de vie d'une des CLI transfrontalières.

2. PORTER LES RECOMMANDATIONS AUPRÈS DES AUTORITÉS NATIONALES

L'ANCCLI pourrait porter ces recommandations auprès des différentes autorités nationales. Elles pourraient notamment constituer une base de discussion intéressante auprès de l'ASN dans le cadre du déploiement des travaux du CODIRPA sur les territoires.

3. ENGAGER DES DÉMARCHES AU NIVEAU EUROPÉEN AUPRÈS DES INSTITUTIONS INTER-RÉGIONALES

Le livre blanc constitue la première étape d'un travail à mener en coopération avec NTW pour porter ces recommandations auprès de la Commission européenne. Il s'agit par ailleurs de réfléchir à la mise en œuvre d'une directive européenne sur la gestion post-accidentelle incluant les dimensions non-radiologiques. Enfin, la création d'instances de dialogue supranationale permettant la coordination transfrontalière dans ce domaine est préconisée.

L'ANCCLI et le Groupe des CLI transfrontalières pourraient se rapprocher avec les institutions transfrontalières existantes (Euro-régions, Euro-métropoles) pour discuter des recommandations et de la possibilité d'engager une réflexion commune autour de la préparation transfrontalière à la gestion post-accidentelle.

Concernant l'identification de moyens pérennes pour la préparation territoriale, la prochaine étape est de contacter le Comité Européen des Régions et de solliciter son soutien pour monter des dossiers de demande de financement Interreg autour de démarches transfrontalières de préparation territoriale à la gestion post-accidentelle.

Le processus de table ronde européenne ACN « Aarhus Convention and Nuclear » prévoit, quant à lui, une table ronde sur les questions de gestion post-accidentelle fin 2021. Cela constituerait une bonne opportunité pour promouvoir le livre blanc et les initiatives qui en découlent.

« Lors de nos échanges, on a soulevé beaucoup de questions qui ne sont pas réglées et au niveau des responsables politiques locaux ou nationaux, il n’y a pas de réponses apportées pour l’instant.

On va produire le livre blanc qui va présenter nos interrogations... mais à qui les adresser après ? »

ANCCLI

3 Allée des Mûriers, 59 229 TETEGHEM, France

E-mail : yveslheureux@anccli.org

Site Internet : www.anccli.org

Tous droits réservés ANCCLI

Credits :

Photos de couverture : EDF

LE POST-ACCIDENT : ANTICIPATION ET PRÉPARATION

13 RECOMMANDATIONS

1. ÉVALUER LES IMPLICATIONS CONCRÈTES D'UN ACCIDENT, EFFECTUER UN RECENSEMENT DES RESSOURCES DISPONIBLES DANS CHAQUE TERRITOIRE

2. PRÉPARER LA GESTION TERRITORIALE DES ACCIDENTS NUCLÉAIRES, FACTEUR DE RÉSILIENCE DES TERRITOIRES SUR LE LONG TERME

3. ANTICIPER L'ENSEMBLE DES ENJEUX DE VIE DANS LES DISPOSITIFS DE PRÉPARATION À LA GESTION DES CONSÉQUENCES D'UN ACCIDENT NUCLÉAIRE

4. CONSIDÉRER LES ENJEUX ÉCONOMIQUES COMME DÉTERMINANT FORT DE LA GESTION

5. DÉFINIR UN CADRE DE DÉLÉGATION ET DE RESPONSABILITÉ POUR FACILITER L'INITIATIVE LOCALE

6. INTÉGRER L'INITIATIVE LOCALE DANS LA GESTION POST-ACCIDENTELLE

7. PRÉVOIR LES RESSOURCES POUR ACCOMPAGNER L'INITIATIVE TERRITORIALE

8. IDENTIFIER LES RESSOURCES TRANSFRONTALIÈRES EN CAS D'ACCIDENT

9. FACILITER LE DIALOGUE ET LA COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE PAR UNE COOPÉRATION INTERNATIONALE

10. IDENTIFIER ET CRÉER LES LIEUX ET LES INSTANCES OÙ ENGAGER LA PRÉPARATION TRANSFRONTALIÈRE

11. FÉDÉRER L'ACTION DES ACTEURS TERRITORIAUX POUR RÉDIGER UNE PROPOSITION DE DIRECTIVE EUROPÉENNE ENCADRANT LA GESTION DES CONSÉQUENCES D'UN ACCIDENT NUCLÉAIRE, PAS SEULEMENT SUR LES ASPECTS RADIOLOGIQUES

12. INITIER LA PRÉPARATION TERRITORIALE, AVEC L'APPUI DES CLI ET DE L'ANCCLI

13. PROMOUVOIR LA MESURE CITOYENNE DE LA RADIOACTIVITÉ COMME FACTEUR DE CONFIANCE : UN EXEMPLE D'INITIATIVE TERRITORIALE